



FICHE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL N°4 : Les Risques Psychosociaux (RPS)

Les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ces risques peuvent recouvrir différentes formes : le stress, parmi les plus connus mais aussi l'épuisement professionnel ou la violence au travail (externe ou interne).

Au regard de la réglementation, il y a obligation pour l'employeur : de mettre en œuvre les principes généraux de prévention, d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et transcrire le résultat de cette évaluation dans le document unique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

2/3 des cas d'absentéisme au travail sont dus au stress (agence européenne pour la sécurité et la santé au travail)

Les risques liés aux risques psychosociaux sont :



- ⚡ Le stress qui peut créer plusieurs maux et **pathologies** (problèmes de sommeil, dépression, troubles musculo-squelettiques, maladies psychosomatiques, etc.)
- ⚡ L'épuisement professionnel ou «Burn-out»
- ⚡ Violence et agression

Les étapes nécessaires afin de prendre des mesures appropriées et adaptées au mieux aux postes de travail sont :

- 1°- **Evaluer les risques psychosociaux en sollicitant les acteurs du CDG06 dont l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé et sécurité au travail (ACFI) pour l'intégration au document unique.**
- 2°- **Retranscrire l'évaluation dans le document unique mis à disposition par le CDG06.**
- 3°- **Prendre les mesures de prévention d'ordre technique, organisationnel ou basées sur le facteur humain.**

PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Agir sur les causes organisationnelles afin de supprimer ou réduire les risques psychosociaux liés aux situations de travail. ... 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Aider les agents à développer des connaissances et des réponses pour mieux faire face aux situations à risques. ... 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Gérer les situations de crise, mettre en place des dispositifs d'assistance aux salariés affectés par les RPS. ...